huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 34608, 38935, 38936, 38937



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.04.2025, Révision 16.04.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 1 / 12

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

huile de boîte automatique (ATF)

Numero d'article: 34608, 38935, 38936, 38937

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Wilhelmstr. 47

58256 Ennepetal / ALLEMAGNE Téléphone +49 2333 911-0 Téléfax +49 2333 911-444 Site internet www.febi.com E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de dangerAucunMention d'avertissementAucunMentions de dangerAucunConseils de prudenceAucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des

propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

 Dangers pour l'environnement
 Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant,

bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des

concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Autres dangers** Pas de dangers particuliers connus.

### **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

## 3.1 Substances

Non applicable

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 34608, 38935, 38936, 38937



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.04.2025, Révision 16.04.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 2 / 12

#### 3.2 Mélanges

#### Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
20 - < 50	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement
	CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 10	Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))
	CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

**Après inhalation** Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion** Ne pas faire vomir.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.

Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

oxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 34608, 38935, 38936, 38937



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.04.2025, Révision 16.04.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 3 / 12

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les huiles). Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à

diatomées)

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Le produit est combustible.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 34608, 38935, 38936, 38937



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.04.2025, Révision 16.04.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 4 / 12

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement

CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m³, vapeur d'huile

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))

CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m³, vapeur d'huile

#### Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

#### **DNEL**

#### Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2.73 mg/m³

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5.58 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 970 µg/kg bw/day

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 1.19 mg/m³

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 740 µg/kg bw/day

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2.73 mg/m³

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5.58 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 970 μg/kg bw/day

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0.74mg/kg bw/day

#### **PNEC**

#### Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

Ingestion (alimentaire), 9.33 mg/kg food

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 34608, 38935, 38936, 38937



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.04.2025, Révision 16.04.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 5 / 12

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. A noter une limite générale pour brouillard d'huile.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

>= 0,38 mm: Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle vêtement de protection léger

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité

de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance

aux substances chimiques de ces derniers. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**Protection respiratoire** Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Risques thermiques** Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueliquideFormeliquideCouleurbrun clairOdeurcaractéristique

**Seuil olfactif** Pas d'information disponible.

Valeur du pH Non applicable

Valeur du pH [1%] Pas d'information disponible.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

[°C]

Non applicable

Point d'éclair [°C] 200 °C / 392 °F (EN ISO 2592)
Inflammabilité Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Non

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Pas d'information disponible.

Densité [g/cm³] 0,84 (DIN 51757) (15 °C / 59,0 °F)

Densité relative Pas d'information disponible.

Densité de versement [kg/m³] Non applicable
Solubilité dans l'eau insoluble

Solubilité autres solvants Pas d'information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)

Non applicable

**Viscosité cinématique** 29,6 mm<sup>2</sup>/s, 40 °C / 104 °F (DIN 53211/4)

Densité de vapeur relativePas d'information disponible.Point de fusion [°C]Pas d'information disponible.

Température d'auto-inflammation [°C] Non applicable

Temp. de décomposition [°C] Pas d'information disponible.

Caractéristiques des particules Non applicable

#### 9.2 Autres informations

Aucun

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 34608, 38935, 38936, 38937



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.04.2025, Révision 16.04.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 6 / 12

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

## 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

#### 10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation Composés fortement basiques Acides forts

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications. Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 34608, 38935, 38936, 38937



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.04.2025, Révision 16.04.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 7 / 12

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg bw

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

LC50, inhalatoire, rat, 2.18 - 5.53 mg/L air, 4h

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

LC50, inhalatoire, rat, > 5 mg/L, 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

œil, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

dermique, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

NOAEL, dermique, rat, 30 - 2000 mg/kg bw/day

NOAEL, dermique, lapin, 1000 mg/kg bw/day

NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m³ air

LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

#### huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 34608, 38935, 38936, 38937



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.04.2025, Révision 16.04.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 8 / 12

NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m3 air

LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-

54-7

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day

- **Développement** Pas d'information disponible.

CancérogénèseEn raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.Danger par aspirationEn raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection

sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le

système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2 Autres informations Aucui

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-

54-7

EC50, (48h), > 10000 mg/l (Gammarus pulex), OECD 202

EC50, (72h), Algae, > 100 mg/l

NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, ≥ 100 mg/l, OECD 201

NOEC, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l, OECD 211

LL50, (96h), poisson, > 100 mg/l, OECD 203

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

EL50, (48h), Invertebrates, > 10000 mg/L

LL50, (4d), poisson, > 100 mg/L

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 34608, 38935, 38936, 38937



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.04.2025, Révision 16.04.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 9 / 12

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration

Pas d'information disponible.

Biodégradabilité

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-

54-7

(28d), 31 %, OECD 301 F, Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1

(28d), 1 - 4 %, OECD 301 B, Le produit n'est pas facilement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de

certaines substances dangereuses est respectée.

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

130205\*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150102 150104

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par

de tels résidus

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 34608, 38935, 38936, 38937



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.04.2025, Révision 16.04.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 10 / 12

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

## 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 34608, 38935, 38936, 38937



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.04.2025, Révision 16.04.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 11 / 12

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 2024/573; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- Commentaire relatif aux

composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- annexe XIV (REACH) Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV

du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

- annexe XVII (REACH) Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet de restrictions selon l'annexe

XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006

(REACH)

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** 

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES** 

(FR):

ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Non

- VOC (2010/75/CE) non applicable

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 34608, 38935, 38936, 38937



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.04.2025, Révision 16.04.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Pa

Page 12 / 12

#### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

IVIS = In vitro irritation score

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value - time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées 2.3, 3.2